TERRITOIRE DE RUHENGERI

n° 933/Imm Ruhengeri,le 8 décembre I943

Objet:
Immatricu lation V.D.CASSEYEN

Monsieur l'Administrateur Territorial,

En réponse à votre lettre 2028/Sec du 29 novembre I943,j'ai l'honneur de vous faire connaitre que la carte d'immatricylation de Monsieur Van Der Casseyen ne m'est jamais parvenue.

Veuillez trouver en annexe sur une nouvelle carte que j'ai établie les renseignements qui sont en ma possession sur l'identité de l'intéressé.

J'ai rayé Mr Van Der Casseyen des régistres de la popu lation de Ruhengeri à la date du 8 décembre I943

L'Administrateur Territorial
VAN THIER.D.

Ruhengeri
171

Monsieur l'Administrateur Territorial
IRUMU

DISTRICT DU KIBALI ITURI
TERRITOIRE D'IRUMU

Irumu, le 29 novembre 1943.

N° 2028/ Sec.Just. I.
-:-
OBJET:

Immatriculation.-

Monsieur l'Administrateur Territorial
à RUHENGERI.

Monsieur l'Administrateur,

Je vous serais très obligé de me faire savoir si la carte d'immatriculation de Monsieur H. VANDER CASSEYEN, vous envoyée pour radiation, vous est parvenue et dans l'affirmative, de vouloir bien me la retourner.-

Dans la négative, il y aurait lieu de considérer la dite carte comme égarée et dans ce cas, je vous demanderais de rayer l'intéressé d'office et de ma faire parvenir les renseignements nécessaires pour la délivrance d'un duplicata.-

Pour l'Administrateur Territorial
L'Administrateur Assistant,
E. GYSEMANS.-

SERVICE DE LA JUSTICE.
TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 20 septembre 1943.-

N° 4618 /JUST.3.B.4/59

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 582/IMM
du 4 août 1943.

~~Annexe~~

9341/1
25.9.43

OBJET: Immigration ISMAEL LALJI et sa famille.-

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre 582.

L'intéressé a franchi la frontière dans une autre province.

Il n'est pas possible de le refouler. Il est exact qu'il a payé le cautionnement d'immigration qui était exigé au moment où il est entré au Congo Belge.

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M.SIMON,

Monsieur l'Administrateur Territorial
de & à
RUHENGERI.-

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
N° 634/I.
1 ANNEXE
Objet :
Attestation immatriculation
FATMABAY HASANALI LADHA

Ruhengeri, le 17 août 1943

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le duplicata de l'attestation d'immatriculation appartenant à votre femme FATMABAY HASANALI LADHA que Monsieur l'Administrateur Territorial d'Usumbura vient de me transmettre.

Il vous appartient de veiller à ce que cette attestation soit munie d'une photographie dans le délai de un mois, compte tenu de ce que vous résidez en brousse.

Agréez, Monsieur, mes civilités

L'Administrateur Territorial
D. Vauthier

A Monsieur HABIB ALLARAKIA RAHIM à KIVURUGA

Direction du Parquet. J.N.

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

Usumbura, le 4 Juillet 1943.-

639/T.T
12.7.43

N° 3222 /D.P.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du .....

..... Annexe

OBJET:

R.M.P. 210/Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Me référant à mon n° 3223 de ce jour, je vous prie de réclamer, contre reçu détaillé, au sieur SULEMAN MOHAMED, toutes ses pièces d'identité et d'immigration (Passeport, carte d'immatriculation, reçu de versement de caution, permis de séjour, etc.)

Vous voudrez bien me transmettre ces documents par pli recommandé.

Pour le Gouverneur,
Chef du Parquet du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,

A Monsieur l'Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I .-